

La Chenille processionnaire du Chêne



La chenille processionnaire du chêne est bien présente dans le Morbihan et les conséquences sont multiples.

Outre qu'elle occasionne des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux. Ces nuisances sont observées au cours des mois de Mai et Juin.

A ce titre, un Arrêté préfectoral, en date du 24/04/2024, définit les mesures à prévenir l'exposition des humains et des animaux aux soies urticantes des chenilles processionnaires et à lutter contre leur prolifération dans les espaces publics et chez les particuliers. Sur les lieux publics, en période de procession des chenilles, il est demandé de mettre en place des moyens d'information du public et de restreindre l'accès. Il est demandé également, ainsi qu'aux particuliers concernés, de mettre des moyens de lutte en place (destruction mécanique, échenillage ...).

Afin d'éviter ce désagrément, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan avec un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Cette solution est sans danger pour l'homme et les animaux. Ils sont réalisés en Avril-Mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

Si vous souhaitez recevoir un traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie (Fin des inscriptions le 30 Mars / Retour à la FDGDON Morbihan pour le 1^{er} Avril).

Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes, surtout au dernier stade de son évolution lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières pour se nymphoser, les chenilles, à ce stade, sont très urticantes. Il y a danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter d'aller sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).

La dernière solution qui peut être envisagée à cette période est le brulage du nid avec un « désherbeur thermique ». Cette opération est à réaliser avec des équipements adaptés afin d'éviter les urtications (combinaison, bottes, lunettes, gants, ...).